

## Cartes Nationales d'Identité et passeport

Pour toute demande ou renouvellement de carte d'identité ou de passeport, vous devez prendre rendez-vous pour le dépôt des dossiers en mairie.



Les Cartes Nationales d'Identité (CNI) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont automatiquement valides 5 ans de plus (soit 15 ans au lieu de 10 ans) sans démarches particulières sur le territoire français (sauf si le titulaire était mineur lors de la délivrance).

### Comment faire ?

Vous pouvez prendre rendez-vous en ligne sur le portail O.Net Citoyen pour une demande de passeport et carte d'identité ou pour un retrait de titre d'identité ou en contactant directement le Service Formalités Citoyenne.

### CONTACTEZ LE SERVICE



#### SERVICES MUNICIPAUX ADMINISTRATIFS

Accueil et Formalités Citoyennes

Hôtel de Ville 12, rue des coquelicots  
12850 Onet-le-Château

Lundi : 9h – 12h et 13h30 – 17h30 |  
Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h – 12h et 13h30 – 17h30 |  
Mercredi : 8h – 12h20 et 13h30 – 17h30 |

Permanences État-civil les samedis sur rendez-vous.  
0565772500

[Itinéraire](#)

[Contact](#)



**HÔTEL DE VILLE D'ONET-LE-CHÂTEAU**

12, rue des coquelicots  
12850 - Onet-le-Château

[S'y déplacer](#)



URL de la page : <https://www.onet-le-chateau.fr/votre-mairie/vos-demarches/citoyennete-etat-civil/cni-et-passeport/>